

United Nations

**SECURITY
COUNCIL**

Nations Unies

**CONSEIL
DE SECURITE**

UNRESERVED

S/741
12 mai 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

TELEGRAMME, EN DATE DU 9 MAI 1948, ADRESSE PAR LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE TRêVE DU CONSEIL DE SECURITE POUR LA PALESTINE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE

A la suite d'un accord entre Assam Pasha, Secrétaire général de la Ligue arabe, et le général Cunningham, les Arabes ont accepté de cesser le feu aujourd'hui à midi à Jérusalem à la condition que les Juifs s'abstiennent également de tirer. Cunningham a invité ce matin la Commission à le rencontrer. Le général a informé la Commission de ses négociations avec Assam Pasha en vue de la conclusion d'une trêve pour l'ensemble de la Ville de Jérusalem. Cunningham n'avait pas encore vu, à ce moment, les représentants de l'Agence juive au sujet de ce projet de trêve. Il ne les rencontrera que demain. Cunningham a demandé ensuite à la Commission si elle était prête à assurer le contrôle de la circulation juive entre Tel Aviv et Jérusalem ainsi que le contrôle de l'entrée dans la vieille ville. La Commission, après avoir étudié la question, a répondu cet après-midi qu'elle était prête, en principe, à assurer un tel contrôle mais qu'elle ne pourrait donner de réponse définitive que lorsqu'elle connaîtrait les conditions de l'accord de trêve éventuel. Un tel contrôle nécessiterait l'envoi d'urgence par les Nations Unies d'agents de contrôle dont le nombre est estimé à première vue à cinquante environ. Le Secrétaire principal de la Commission de trêve est en communication directe avec le Secrétaire général au sujet de cette question. D'autre part, d'après le général Cunningham, Assam Pasha préférerait que ce contrôle fût assuré par le délégué du Comité international de la Croix-Rouge. En conséquence, la Commission de trêve estime important d'obtenir d'urgence l'opinion du Conseil de sécurité.

Commission de trêve du Conseil de sécurité
pour la Palestine

Jean Nieuwenhuys, Président.

